

CANADA
Province de Québec
District de Québec
N° 200-06-000195-159

**PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE
COUR SUPÉRIEURE**

MIREILLE ABADIE

DEMANDE

SUBARU CANADA INC.

DÉFENSE

ENREGISTREMENT

DÉBUT : 10 h 01

FIN : 10 h 12

Division **Civile** Salle n° R-317 Le 26 novembre 2020

PRÉSIDÉ PAR : **L'HONORABLE SIMON HÉBERT, j.c.s. (JH 5462)**

DEMANDE

PRÉSENT(E)

ABSENT(E)

Me Fredy Adams

Me François Leblanc

ADAMS AVOCAT INC.

9855, rue Meilleur, #215

Montréal (Québec) H3L 3J6

DÉFENSE

PRÉSENT(E)

ABSENT(E)

Me Margaret Weltrowska

Dentons Canada LLP

1, Place Ville-Marie, bureau 3900

Montréal (Québec) H3B 4M7

NATURE DE LA CAUSE : **Action collective - gestion de l'instance**

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE : **Marika Venables (TV0801)**

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

10 h 01

Identification des avocats.

10 h 02

Le Tribunal s'adresse aux parties quant à l'échéancier prévu au procès-verbal de gestion du 2 février 2019.

Le Tribunal demande de convenir d'un protocole de l'instance et de fixer une date limite pour la demande d'inscription pour instruction et jugement.

10 h 04

Me Weltrowska mentionne que le 13 août 2021 serait une date raisonnable pour inscrire.

Me Adams s'adresse au Tribunal quant à la suite du dossier, notamment la possibilité d'interjeter appel de la décision du 12 novembre 2020 (séquence 64).

10 h 05

Échanges entre les parties à ce sujet.

Le Tribunal s'adresse aux parties quant au fait qu'il est important de fixer une date d'inscription et de publier le protocole de l'instance au registre des actions collectives.

Le 26 novembre 2020

10 h 12

Me Adams suggère la date du 20 janvier 2021 pour la production du protocole de l'instance. Il y a accord sur cette échéance.

Le Tribunal demande à Me Adams de produire au registre des actions collectives la demande modifiée (paragraphe 51 du jugement du 12 novembre 2020).

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCORDE un délai pour la production du protocole de l'instance au 20 janvier 2021.

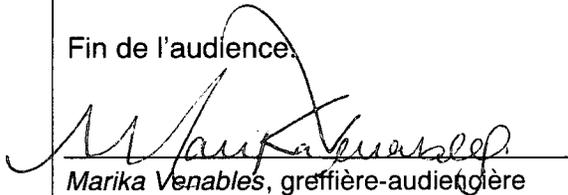
PROLONGE l'échéance pour la production de la demande d'inscription pour instruction et jugement au vendredi 13 août 2021.

SANS FRAIS de justice.


SIMON HÉBERT, j.c.s.

10 h 12

Fin de l'audience.


Marika Venables, greffière-audientière